

FR

E-002678/2020

Réponse donnée par M^{me} Kyriakides
au nom de la Commission européenne
(14.7.2020)

La Commission est consciente de la dépendance de l'industrie pharmaceutique à l'égard des principes actifs pharmaceutiques et des produits pharmaceutiques bruts en provenance de pays tiers, principalement l'Inde et la Chine. La question de la sécurité de la chaîne d'approvisionnement et de l'autonomie stratégique sera abordée dans la prochaine stratégie pharmaceutique¹, qui sera élaborée et mise en œuvre en synergie avec d'autres politiques et actions de la Commission, en particulier la stratégie industrielle².

La stratégie pharmaceutique vise à intégrer les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, y compris en ce qui concerne l'autonomie stratégique. La Commission étudie en outre la possibilité de réunir tous les acteurs de la chaîne de valeur de fabrication afin de s'attaquer au problème structurel de la dépendance. La réponse de l'Union à la question de la dépendance tiendra compte de la spécificité de son marché et de son cadre réglementaire, ainsi que de ses accords internationaux et de politique commerciale.

La Commission lance par ailleurs une étude visant à analyser les causes profondes des pénuries de médicaments, à déterminer si le cadre législatif actuel est suffisant pour garantir la continuité de l'approvisionnement, et à définir et comparer les actions envisageables dans le futur pour répondre aux risques de pénurie.

¹ <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12421-Pharmaceutical-Strategy-Timely-patient-access-to-affordable-medicines>

² https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/europe-fit-digital-age/european-industrial-strategy_fr